



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Anne Maloubier
Service Urbanisme Habitat et Logement
Unité Application Droit des Sols
Tél. : 05.17.17.38.15
Courriel : anne.maloubier@charente.gouv.fr

Angoulême, le **12 MAI 2021**

Le directeur départemental
des territoires

à

Mesdames les maires,
Messieurs les maires,
liste in fine

Objet : Instruction de certificats d'urbanisme informatifs

La DDT assure actuellement l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme, dont les certificats d'urbanisme dits d'information (Cua).

Ces certificats d'urbanisme ne se prononcent pas sur la constructibilité du terrain et se limitent à indiquer les servitudes, les droits de préemption, l'implantation en zone de protection monument historique ou zone à risques (inondation, incendie), l'état des équipements publics existants ou prévus et enfin, les taxes d'urbanisme ; en l'absence de document d'urbanisme, ils ne peuvent pas indiquer les règles d'urbanisme applicables.

À compter de ce jour, je vous informe que la DDT n'est plus en mesure d'assurer l'instruction des certificats d'urbanisme «informatifs» ou CU de type a. Les dossiers enregistrés et numérotés en mairie seront saisis dans le logiciel ADS 2007 mais ne donneront lieu à aucune réponse. Le silence gardé par l'administration dans le mois vaudra délivrance de certificats tacites. Leur seul effet sera de figer les dispositions applicables.

Cette information est également transmise à la chambre des notaires de la Charente invitant les notaires à collecter les informations relatives aux servitudes et contraintes, sur les sites dédiés comme Géoportail de l'urbanisme qui leur permettra de rechercher des documents d'urbanisme ou des servitudes d'utilité publique (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>) ou Géorisques, pour connaître l'état des risques (<https://www.georisques.gouv.fr>).

Le directeur

43 rue du docteur Duroselle
16016 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.17.17.37.37
www.charente.gouv.fr


Hervé SERVAT